

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014**

**2014 DDCT 89** Subvention à 8 associations au titre de l'intégration.

**Mme Colombe BROSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à huit associations ;

Vu l'avis du conseil du 2e arrondissement en date du 18 septembre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du 16 septembre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 15 septembre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 18 septembre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 22 septembre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 15 septembre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 15 septembre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 18 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (CEFIA, 17e), pour le projet «Les ateliers socio-linguistiques» (3001 / 2014\_03950).

Article 2 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Carrefour Echanges Rencontres Insertion Saint Eustache (CERISE, 2e), pour le projet «Ateliers sociolinguistiques» (151041 / 2014\_05896).

Article 3 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Ethnologues en Herbe (EEH, 18e), pour le projet «Ateliers d'ethnographie urbaine avec adultes migrants en formation linguistique et alphabétisation - Apprendre une langue, apprendre la ville» (12786 / 2014\_04565).

Article 4 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris (FCS 75, 19e), pour le projet «Préparation et passage des examens DILF - DELF dans les centres sociaux associatifs parisiens. Projet 2014» (17954 / 2014\_04395).

Article 5 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Femmes Initiatives (13e), pour le projet «Français à visée professionnelle : Parcours de professionnalisation linguistique/DELF PRO» (12825 / 2014\_02016).

Article 6 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Langues Plurielles (17e), pour le projet « Apprentissage du français par les publics migrants » (39622 / 2014\_02977).

Article 7 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association L'Ile aux Langues (18e), pour le projet «La Mallette Pédagogique Santé 18ème» (66681 / 2014\_07243).

Article 8 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Singa France (17e), pour le projet «SINGA Langues et Culture» (135681 / 2014\_03588).

Article 9 : La dépense correspondante, s'élevant à 41 000 €, sera imputée au chapitre 65, article 6574 rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.